

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

1. Une demande de certificat d'autorisation visant la démolition de l'immeuble sis au 4920, rue Pierre-Georges-Roy (lot 2 813 868) a été déposée le 4 janvier 2023;

Toute personne voulant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville, au Service juridique et du greffe, dont les bureaux sont situés à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3 ou par courriel à greffe@vsad.ca

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 19 janvier 2023



La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca